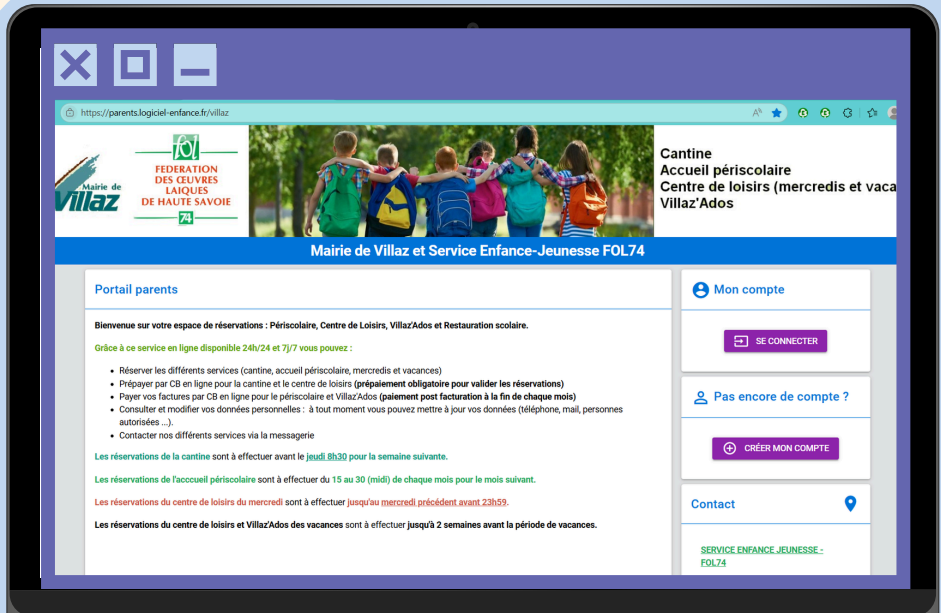


GUIDE D'UTILISATION

Portail parents 3D Ouest

Inscriptions périscolaire - centre de loisirs - Villaz'ados - Cantine

2026/2027



Portail parents

Bienvenue sur votre espace de réservations : Périscolaire, Centre de Loisirs, VillazAdos et Restauration scolaire.

Grâce à ce service en ligne disponible 24h/24 et 7j/7 vous pouvez :

- Réserver les différents services (cantine, accueil périscolaire, mercredis et vacances)
- Préparer par CB en ligne pour la cantine et le centre de loisirs (prépaiement obligatoire pour valider les réservations)
- Payer vos factures par CB en ligne pour le périscolaire et Villaz'Ados (paiement post facturation à la fin de chaque mois)
- Consulter et modifier vos données personnelles : à tout moment vous pouvez mettre à jour vos données (téléphone, mail, personnes autorisées ...).
- Contacter nos différents services via la messagerie

Les réservations de la cantine sont à effectuer avant le **jeudi 8h30** pour la semaine suivante.

Les réservations de l'accueil périscolaire sont à effectuer du **15 au 30 (midi)** de chaque mois pour le mois suivant.

Les réservations du centre de loisirs du **mercredi** sont à effectuer **jusqu'au mercredi précédent avant 23h59**.

Les réservations du centre de loisirs et Villaz'Ados des vacances sont à effectuer **jusqu'à 2 semaines** avant la période de vacances.

Mon compte

SE CONNECTER

Pas encore de compte ?

CRÉER MON COMPTE

Contact

SERVICE ENFANCE JEUNESSE -
FOL74



SOMMAIRE



- 1 Présentation
- 2₁ Inscription 1er enfant ou nouvel arrivant
- 2₂ Inscription d'un nouvel enfant
- 3 Réinscription d'un enfant existant
- 4 Paiement factures
- 5 Contacts
- 6 Foires aux questions



1

PRÉSENTATION



La FOL74 est en convention pluriannuelle d'objectifs avec la **mairie de Villaz** et gère le **Service Enfance Jeunesse** de la commune qui regroupe :

- l'accueil périscolaire matin et soir ;
- l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances ;
- l'accueil jeunes nommé Villaz'ados.

Pour bénéficier des services enfance jeunesse, il faut avoir adhérer aux services pour l'année.

Seuls les habitants de la commune de Nâves-Parmelan bénéficient des mêmes tarifs que les habitants de la commune de Villaz, toutes les autres communes sont considérées comme dites "extérieures".

Le **service de Cantine** est géré par la mairie de Villaz et réservé aux enfants scolarisés à l'école primaire de Villaz. Pour bénéficier de ce service, il faut remplir un dossier d'inscription pour l'année scolaire.



Pour la **rentrée scolaire 2026/2027**, les inscriptions et réinscriptions au SEJ et à la cantine seront du **04/05/2026 au 26/07/2026** (modalités administratives uniquement) pour avoir accès aux réservations de périscolaire et de cantine dès le 15/08/2026 midi.

PORTAIL PARENTS 3D OUEST

Le portail parents est disponible 24h/24 et 7j/7.

Vous pouvez :

- Consulter et modifier vos données personnelles ;
- réserver selon les dates d'ouvertures, les jours de périscolaire, de centre de loisirs et de cantine ;
- Consulter et payer vos factures en ligne ;
- Avoir une attestation fiscale pour les frais de garde
- Contacter nos services via une messagerie
- Accéder à une assistance en ligne



2

INSCRIPTION 1ER ENFANT



Mon 1er enfant entre à l'école de Villaz

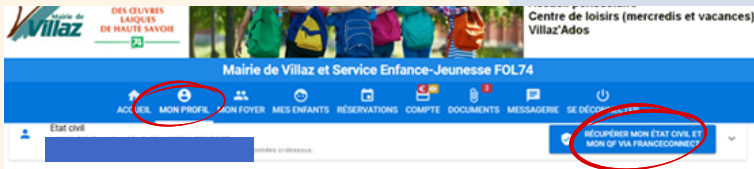
OU

Je viens d'emménager sur la commune et mon (mes) enfant(s) est inscrit à l'école de Villaz pour la rentrée prochaine.

1 Je me connecte au logiciel 3D ouest de ma commune (lien sur le site de la mairie) <https://parents.logiciel-enfance.fr/villaz>

2 Je choisis "Créer un nouveau compte" et suis les instructions. Une demande de création de compte est envoyé aux services pour validation de la direction.

3 Une fois ma demande acceptée, je rattache mon compte via FRANCE CONNECT pour que mes informations soient complétées automatiquement. Puis je renseigne toutes les informations demandées dans l'encadré jaune qui figure sur ma page d'accueil concernant mon (mes) enfant(s).



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, l'inscription sera invalidée et les réservations impossibles.

Pour le SEJ : Je complète les documents demandés et les importe dans la FICHE de l'enfant concerné :

- Onglet DOCUMENT : Fiche sanitaire 2026/2027 dûment remplie (téléchargeable sur le portail parents ou sur le site de la mairie de Villaz)
- Onglet ASSURANCE : Assurance de responsabilité civile 2026/2027 au nom de l'enfant (en complément des informations déjà demandées et renseignées dans les champs) ;
- Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants concernés (allergies alimentaires ou diverses, traitements médicaux, port de lunettes ou appareil dentaire, handicap) je contacte la directrice du SEJ par mail.

4 Une fois toutes les informations renseignées et documents téléchargés, j'envoie un mail à la direction pour contrôle et validation définitive de mon dossier.

5 Pour le SEJ : J'attends de recevoir le mail qui me confirmera que mon dossier est complet ou non. Je lis et consents au règlement intérieur du SEJ et j'ai accès aux réservations de périscolaire et centre de loisirs dès le 15/08/2026 midi

Pour la cantine : Si vous avez complété tous les champs pour vos enfants et que vous êtes connecté via FRANCE CONNECT, votre dossier sera validé automatiquement. Je lis et consents au règlement intérieur de la cantine et j'ai accès aux réservations de la cantine dès le 15/08/2026 midi.

2

INSCRIPTION D'UN NOUVEL ENFANT

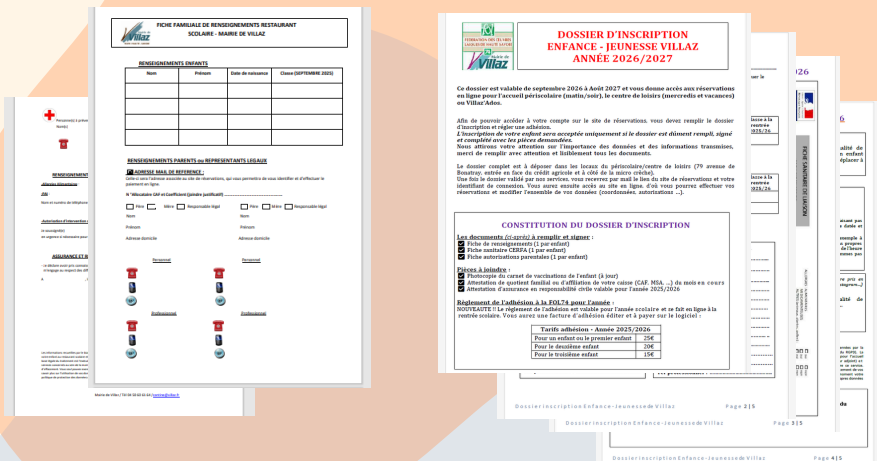


Mon enfant 2ème enfant ou plus entre à l'école

- 1 Je télécharge le dossier papier de la cantine et/ou du SEJ (disponible sur le portail parent dans DOCUMENT ou sur le site de la mairie)
- 2 Je le(s) rempli consciencieusement, y ajoute les documents justificatifs et l'(es) envoie par mail ou le(s) dépose en mains propres.

CANTINE = Secrétariat de la mairie

PERISCOLAIRE/CENTRE DE LOISIRS = SEJ



- 3 J'attends de recevoir un mail des services respectifs qui me confirmera que mon dossier est complet ou non. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, l'inscription sera invalidée et les réservations impossibles.
- 4 Je me rends sur mon portail parent puis dans la fiche de l'enfant créé par nos services et vérifie les informations saisies.



3

RÉINSCRIPTION D'UN ENFANT

Mon(mes) enfant(s) a déjà fréquenté le SEJ ou la cantine



1

Je me connecte à mon compte via mon portail 3D ouest
<https://parents.logiciel-enfance.fr/villaz>

2

Je vérifie les informations de mon foyer liées à FRANCE CONNECT et celles de mon (mes) enfants(s).

Pour le SEJ : Je complète les documents demandés pour la nouvelle année scolaire et les importe dans l'onglet ENFANT - ASSURANCE ET DOCUMENTS :

- Fiche sanitaire 2026/2027 dûment remplie (téléchargeable sur le portail parents ou sur le site de la mairie de Villaz)
- Assurance de responsabilité civile 2026/2027 au nom de l'enfant (en complément des informations déjà renseignées dans les champs) ;
- **Projet d'Accueil Individualisé** pour les enfants concernés (allergies alimentaires ou diverses, traitements médicaux, port de lunettes ou appareil dentaire, handicap) je contacte la directrice du SEJ par mail.

Une fois toutes les informations renseignées et documents téléchargés, j'envoie un mail à la direction pour contrôle et validation définitive de mon dossier.

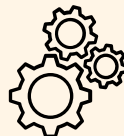
3

Pour le SEJ : J'attends de recevoir le mail qui me confirmera que mon dossier est complet ou non. Je lis et consents au règlement intérieur du SEJ et j'aurai accès aux réservations de périscolaire et centre de loisirs dès le 15/08/2026 midi

Pour la cantine : Si vous avez complété tous les champs pour vos enfants et que vous vous êtes connecté via FRANCE CONNECT, votre dossier sera validé automatiquement. Je lis et consents au règlement intérieur de la cantine et j'aurai accès aux réservations de la cantine dès le 15/08/2026 midi.



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, l'inscription sera invalidée et les réservations impossibles.



4

PAIEMENT FACTURES



Factures périscolaire :

Le service périscolaire est un service en post-facturation, c'est à dire qu'une facture est éditée à la fin du mois en fonction de la durée réelle de fréquentation.

- Quand la facture est éditée, vous recevrez une notification par mail, qu'un nouveau document est en ligne sur votre portail parent.
- Rendez-vous sur votre portail parent, onglet "compte" puis "mes factures (non payées)"
- Cliquez sur l'onglet "payer" de la facture désirée, vous serez rediriger sur une page internet de Monetico Paiement du Crédit Mutuel.

Pour information les factures sont dans l'ordre de la plus récente à la plus ancienne.

Factures centre de loisirs et cantine :

Le centre de loisirs est un service en pré-paiement, c'est à dire qu'il faut payer au moment de la réservation pour valider ses jours de centre de loisirs. A ce moment T, vous recevez un ticket de paiement.

- Une facture centre de loisirs (justificative) est éditée à la fin d'un mois concernant les mercredis ou à la fin d'une période de vacances.
- Vous recevrez une notification par mail qu'un nouveau document est en ligne sur votre portail parent.
- Rendez-vous sur votre portail parent, onglet "compte" puis "mes factures (non payées)" - 2 cas de figures :
 - **Votre facture apparait soldée.** Votre paiement en amont correspond aux jours de présence et à la facture.
 - **Votre facture apparait impayée.** Votre enfant a fréquenté le centre de loisirs une ou plusieurs fois sans réservation au préalable.


A savoir, le logiciel prend automatiquement l'argent versé pour payer des factures de centre de loisirs ou de cantine antérieures, la dette peut correspondre à une fréquentation sans inscription qui remonte dans le temps.

- Cliquez sur l'onglet "FOL74", vous serez rediriger sur une page internet de Monetico Paiement du Crédit Mutuel.
- Cliquer sur l'onglet "Cantine" vous serez rediriger sur une page internet Payfip.gouv.fr

5

CONTACTS



J'ai une question concernant un des accueils du SEJ 


J'envoie un mail ou je téléphone à la direction :
Anne-Claire (directrice), Célia (adjointe) ou Carolina (référente du
secteur jeunes)

jeunessevillaz@fol74.org
06.49.30.29.49 ou 04.50.60.29.54

J'ai une question concernant le service cantine 

J'envoie un mail ou je téléphone à la mairie :

accueil@villaz.fr
04.50.60.61.64

Je rencontre une difficulté avec le
logiciel 3D ouest (inscriptions/paiement factures... 

Je contacte la plateforme 3D Ouest
Assistance technique : 02 56 66 20 03
support-enfance@3douest.com
Du lundi au vendredi 8h30-12h30 & 13h30-18h

6

FOIRE AUX QUESTIONS

- J'ai fait une demande de créations de compte mais celle-ci a été refusée :

Si la demande a été refusée, c'est que mes données sont déjà dans le logiciel. Je dois me connecter comme si j'avais déjà un compte en renseignant mon adresse mail et mot de passe oublié ou première connexion.

- J'ai fait une demande de création, quand sera-t-elle validée?

Il se peut que la demande de validation prenne un peu de temps. Je patiente. Si au bout de 7 jours je n'ai pas eu de retour des services, je n'hésite pas à faire un mail ou à appeler la direction du SEJ ou la mairie pour la cantine.

- J'ai renseigné les informations médicales, dois-je obligatoirement joindre la fiche sanitaire?

Il est impératif de fournir la fiche sanitaire dûment remplie.

- Mes enfants sont en garde alternée, que dois-je faire?

Nous vous conseillons de créer un dossier par foyer et de nous adresser un mail pour nous tenir informé.

- La fiche de mon (mes) enfant(s) n'est pas validée.

1. Avant de nous contacter, je vérifie que toutes les informations demandées dans l'encadré jaune de ma page d'accueil ont été renseignées ;

2. Je patiente quelques jours. La vérification des informations prend un peu de temps en période d'inscription/réinscription. Si au bout d'une dizaine de jours, je n'ai pas reçu de mail m'informant que le dossier est complet ou incomplet, je recontacte le service de préférence par mail.

